



Mai 2022

Dialogue

Le journal d'information du village de Revel

#110



Dossier : Le budget



Sommaire

Le mot du maire 2

Le dossier 3

Informations mairie 7

Enfance Jeunesse 21

Les Assoc' 22

Culture & Vie Revéloise 25

Agenda Infos utiles 28

Mot du maire

Comme chaque année, nous avons voté le budget municipal le 22 mars. Le budget de fonctionnement est maîtrisé. Mais nous sommes inquiets quant à l'augmentation des tarifs des énergies à venir. En termes d'investissements, les résultats 2021 nous permettent de poursuivre les projets engagés. C'est donc cette année que nous lançons les travaux thermiques et de rénovation de l'école maternelle. Il est prévu de raccorder le bâtiment à la chaufferie bois de la mairie. Ceci permettra de réduire les consommations électriques. Vous trouverez le détail des autres travaux dans ce numéro.

Le CCAS de Revel lance l'analyse des besoins sociaux de la commune. Pour ce faire, nous avons besoin de votre participation. Vous trouverez dans ce numéro un lien vers un questionnaire à remplir en répondant en ligne. Les membres du CCAS peuvent vous aider pour une réponse au format papier. Cette analyse est une étape importante pour adapter notre politique sociale. N'hésitez pas à nous contacter pour que nous venions vous aider à remplir le questionnaire si besoin.

Enfin, vous trouverez des informations sur le projet tiers lieu.

Le groupe épicerie avance bien et partage les résultats du questionnaire fait au mois de septembre. Les 11 bénévoles de ce groupe sont très motivés, et nous les accompagnons dans leur démarche. La mairie travaille en parallèle sur l'aménagement du local.

Un groupe repair café a quant à lui bien démarré et proposé 3 matinées réparation de matériels. Ce groupe est aussi très dynamique et c'est à chaque fois un moment convivial proposé aux revélois. N'hésitez pas à venir lors d'une prochaine session.

Enfin nous faisons un appel à candidature afin d'étudier l'opportunité d'ouvrir un espace de coworking sur la commune.

Ces projets participatifs trouvent toute leur place dans la vie du village. Merci à tous les bénévoles qui s'investissent pour les faire vivre.

Le printemps est là. J'espère que nous pourrons vivre de beaux moments de convivialité, en particulier le 18 juin lors de la scène ouverte organisée par l'AFR.

Au plaisir de vous y rencontrer.



Crédit photo : Sébastien Buret-Hans Lucas

Coralie Bourdelain, maire de Revel

Prochaine publication :
Juin 2022

Revel Dialogue N°110

Responsables de la rédaction : Mireille Berthuin, Patrick Hervé

Comité de rédaction : Mireille Berthuin, Coralie Bourdelain, Dominique Capron, Sandrine Gayet, Patrick Hervé, Stéphane Mastropietro, Vincent Pelletier

Mise en page : Luc Descotils

Pour faciliter la mise en oeuvre du journal, merci de taper vos articles sans aucune mise en page ni saut de ligne, d'envoyer vos photos à part dans la meilleure résolution et de nous transmettre le tout par email à : revel-dialogue@revel-belledonne.com



Le Budget

Dans un contexte tendu, la situation nationale

La chute historique du PIB en 2020 due à la COVID serait rattrapée en 2022, mais le contexte actuel alerte (augmentation des prix de l'énergie et des matières premières...).

Les prévisions 2022 du déficit public (-4.8 %) interrogent, selon le Haut Conseil des Finances Publiques, du fait d'un manque d'éléments sur les prévisions de dépenses et de la situation émanant du conflit de l'est de l'Europe. L'essentiel de ce déficit est porté par l'Etat dont le montant de la dette s'élèvera à plus de 2900 Mds avec un taux dette/PIB, proche de 116%.

Les finances locales sont devenues plus contraintes et passent d'une décentralisation réalisée sur une base communale à la remise en cause de l'autonomie financière nécessitant une forte articulation intercommunale.

Conséquences pour les communes

- Une fiscalité communale réduite à une seule taxe sur les propriétaires (TFB, TFNB)
- Les dotations de l'État en forte diminution et une augmentation des concours d'investissement fléchés.
- Une généralisation de l'intercommunalité avec des relations complexes au sein du bloc communal pour la répartition des ressources.

La réforme de la taxe d'habitation pour les communes

Le produit perçu sera quasiment systématiquement différent du produit émis (payé par les contribuables).

La réforme a tendance :

- A réduire dans la plupart des cas le produit tiré des résidences principales par rapport à la situation actuelle.
- A supprimer tout impôt sur les logements locatifs.
- A amplifier les retombées des nouvelles implantations économiques et le développement des résidences secondaires (possibilité de voter le taux à compter de 2023).

La règle de lien entre les taux est ajustée : la taxe sur le foncier bâti devient la référence et remplace la taxe d'habitation dans la détermination des possibilités de variation de taux.

Notons le taux inchangé en 2022 voté par le conseil municipal.

Pour Revel

La contribution au redressement des finances publiques (CRFP) qui s'établit aux alentours de 69,5 K€ au total a lourdement impacté la dotation globale de fonctionnement de la commune au cours du mandat précédent.

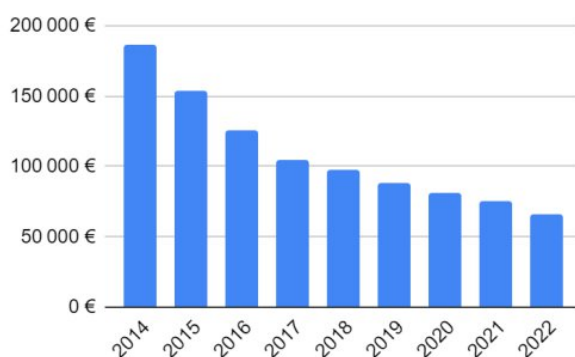
A cet effet, s'ajoute l'écrêtement de la dotation forfaitaire qui représente la participation de la commune au financement de l'évolution des dotations de péréquation au niveau national.

La commune est également bénéficiaire de cette péréquation, au titre de la DSR (Dotation de Solidarité Rurale) et de la Dotation Nationale de Péréquation (uniquement pour l'exercice 2014) mais le dynamisme de ces dernières étant très faible pour la commune, elles n'ont pas permis de neutraliser les premiers effets constatés.

Globalement la Dotation Globale de Fonctionnement a chuté de 56,3 % sur le mandat précédent et cela continue dans une moindre mesure.

Evolution de la Dotation Globale de Fonctionnement

2014	186 125 €
2015	154 059 €
2016	126 140 €
2017	104 379 €
2018	97 076 €
2019	88 343 €
2020	81 312 €
2021	74 786 €
2022	65 923 €



Une gestion rigoureuse reste notre priorité dans l'élaboration et le suivi de notre budget de fonctionnement.





Les taux des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties

Le Conseil municipal a fait le choix de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2022. Cependant l'Etat augmente les bases locatives de 3.4%.

Comment est calculée la taxe foncière ?

Le mode de calcul de l'impôt associe la valeur cadastrale et les taux votés par les collectivités.

Le revenu cadastral constitue la base d'imposition de la taxe foncière en étant égal à la valeur locative cadastrale diminuée d'un abattement à 50%.

Cette valeur locative correspond à un loyer annuel théorique que le propriétaire pourrait tirer du bien s'il le louait. L'abattement permet la prise en compte forfaitairement des frais de gestion, d'assurance, d'amortissement, d'entretien et de réparation.

Les taux, appliqués à la base pour calculer le montant de la Taxe Foncière, sont votés par les collectivités, en rappelant que la partie du Conseil Départemental est à présent reversée aux communes en compensation de la perte de la Taxe d'Habitation.

Le budget communal 2022

Mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces publics

- Rénovation énergétique, réhabilitation intérieure et équipement numérique de l'école maternelle, incluant le passage à une énergie de chauffage renouvelable
- Aménagement de la place de la mairie (abri vélo, accessibilité toilettes publiques, jeux de boules)
- Réfections de voirie : chemin des Magnolias, Route des eaux suite à inondations de décembre 2021, montée de Pré Neyrat
- Plantation d'arbres et installation de mobilier sur l'Espace Guimet
- Réfection du clocher de l'église
- Réfection du muret de l'ancienne cure
- Études pour la création d'un Tiers Lieu
- Rénovation complète de l'éclairage public (passage en leds)

Valorisation et préservation du patrimoine naturel de la commune

- Consolidation de la source de l'alpage du Colon
- Création d'une piste forestière au Montmorel (fin de chantier démarré en 2021)
- Poursuite du projet de protection des ressources naturelles du site de Freydières

Sécurité

- Mise en conformité du réseau de Défense Incendie sur l'ensemble de la commune
- Réalisation des études d'eaux pluviales sur lesquelles la commune s'est engagée au moment de l'approbation du PLU
- Étude structure portant sur le Pont des Eaux

L'école maternelle et l'aménagement de la place du village sont subventionnés à 80% (département, région et l'État)

Budget 2022, reflet des indicateurs économiques externes et volonté politique locale

Le budget présenté ci-après est le second budget du mandat 2020-2026. Il reflète une nouvelle fois la volonté de l'équipe municipale de maîtriser les dépenses de fonctionnement de la commune pour maintenir un niveau d'investissement important sans augmentation des taux d'imposition locale.

Un exercice pour le moins périlleux dans le contexte national qui nous impacte directement :

- Baisse continue des dotations de l'Etat (-6%)
- Gestion de la crise sanitaire et mise en place d'un protocole périscolaire induisant un renforcement des équipes de surveillants des enfants et la mise en place d'un 3ème service de cantine
- Incertitude d'une baisse structurelle des ventes de bois, due à une crise sanitaire des forêts liée au réchauffement climatique, même si 2021 fut un bon cru.

Dans ce contexte défavorable aux petites collectivités, et grâce à une gestion rigoureuse de nos finances, nous prévoyons un programme d'investissement ambitieux pour la commune selon les axes prioritaires suivants : sécurité de la collectivité, valorisation du patrimoine bâti et préservation de ses richesses naturelles.

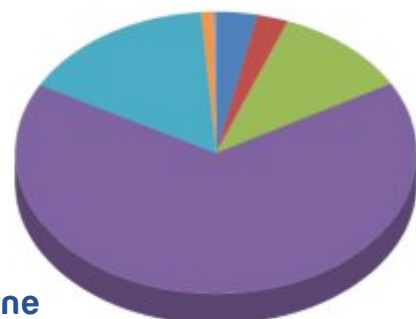


Budget de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement proviennent :

- De la fiscalité directe locale (taxe sur le foncier et foncier non bâti)
- Des dotations versées par l'Etat et par l'intercommunalité (DSC)
- Des produits des services (forêt, cantine notamment)

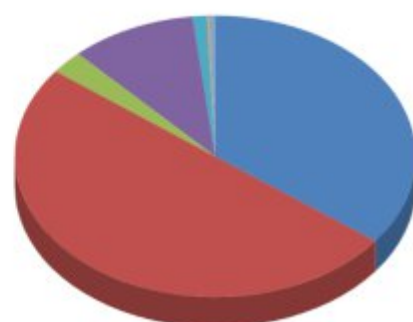
- Report d'excédent: 39387 € (3,3 %)
- Atténuation des charges: 30070 € (2,5 %)
- Produits des services: 130936 € (11 %)
- Impôts et taxes: 789017 € (66,2 %)
- Dotations et participations: 188581 € (15,8 %)
- Autres produits de gestion courante: 12000 € (1 %)
- Amortissements: 2261 € (0,2 %)



Les dépenses liées au fonctionnement courant de la commune regroupent :

- Les charges de personnel
- Les dépenses d'entretien et de fournitures (charges à caractère général)
- Les frais de fonctionnement divers correspondant aux compétences de la collectivité
- Les intérêts de la dette.

- Charges à caractère générales: 420682 € (35,3 %)
- Frais de personne: 596695 € (50 %)
- Atténuation des charges: 32000 € (2,7 %)
- Participations diverses: 121312 € (10,2 %)
- Intérêts d'emprunt: 13650 € (1,1 %)
- Provisions budgétaires: 1980 € (0,2 %)
- Amortissements: 6083 € (0,5 %)



Les investissements

Recettes

Les recettes d'investissement sont essentiellement liées aux subventions (Communauté de communes, Département, Région, Etat, Europe) et au produit de la taxe d'aménagement.

Dépenses

Emprunts

Remboursement du capital des emprunts	59 100€
---------------------------------------	---------

Travaux

Réhabilitation énergétique de l'école maternelle	759 759€
Aménagement de la place de la mairie	40 823€
Rénovation de l'éclairage public : passage en leds	15 520€
Entretien du clocher de l'église	13 000€
Réfection du mur de la cure	10 000€
Création d'un Tiers Lieu	35 000€

Voirie - Espaces publics

Réfection de la route de Pré Neyrat, chemin des Magnolias, route des Eaux suite à inondations	79 293€
Plantation arbres et mobilier sur l'Espace Guimet	5 485€

Ecole

Matériel informatique école élémentaire	5 000€
---	--------

Pastoralisme – Agriculture - Forêt

Consolidation de la source de l'alpage du Grand Colon et signalétique randonneurs	8 477€
Création de la piste forestière de Montmorel	86 378€
Travaux forestiers	11 000€
Projet Freydières	15 500€

Prévention des risques

Mise aux normes de la Défense incendie communale	15 000€
Étude eaux pluviales secteur Le Soubon/La Bourgeat	16 221€
Correction torrentielle secteur Enclose (fin de chantier 2021)	7 000€
Étude de structure sur Pont des Eaux	1 500€

Urbanisme

Frais d'extension de réseau au titre des constructions neuves (compensés par les recettes de taxe d'aménagement)	20 000€
--	---------

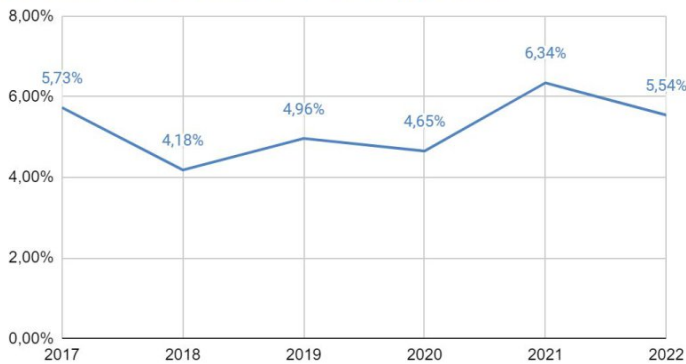
Véhicules

Remplacement d'un véhicule des services techniques	40 000€
Remplacement chaînes du tracteur	4 225€



Situation économique et financière globale de la commune

Evolution de la dette en % du budget total



Quelques ratios

- Encours de la dette par habitant : **698,50 €**
(Moyenne des communes de même strate: 615,00 €)
- Encours de la dette sur le fonctionnement* : **70,00%**
(Moyenne des communes de même strate: 72,20%)
- Capacité de désendettement** : **3,5 ans**
(Moyenne des communes de même strate: 3,5 ans)
- Capacité d'autofinancement : **11%** du budget de fonctionnement

* "Ratio de surendettement", il permet de mesurer le poids de la dette par rapport à la richesse de la collectivité. Si ce ratio est supérieur à 100%, cela signifie que l'encours total de la dette représente plus d'une année de fonctionnement.

** Ce ratio mesure la capacité d'une collectivité à s'acquitter des charges de sa dette. Il répond à la question suivante : En combien d'années d'exercices budgétaires la collectivité peut-elle rembourser la totalité du capital de sa dette en supposant qu'elle y consacre l'intégralité de son épargne brute ?

Subventions aux associations

Associations	Objet	Montant
Musique au Balcon	Concert de fin d'année	300 €
Le Perlet	Visites culturelles, sorties journées, conférences	600 €
ROC VTT	Coupe 2022 Auvergne-Rhône-Alpes de TRIAL	1 500 €
AFR	Revel en Fête	1 200 €
	WE Théâtre	300 €
	Repair' Café	200 €
C9	Derby Luge	180 €
	Boules Tout-Terrain	170 €
	Méga fête	1 400 €
APE	Spectacle de Noël et fête de l'école	600 €
Chorale A Travers Chants	Fonctionnement	200 €
Ecole Élémentaire	Projets de classe	1 400 €
Association des Anciens du Maquis du Grésivaudan	Fonctionnement et projet livre d'or	100 €
Le Souvenir Français	Fonctionnement	100 €
La Prévention Routière	Fonctionnement	100 €
Belledonne en Cirque	Festival de cirque	500 €
Radio Grésivaudan	Fonctionnement	200 €
DDEN (Éducation Nationale) Fonctionnement		100 €
Association du Comice de Belledonne	Organisation du comice	400 €

Total alloué	9 550 €
Montant prévu non alloué	450 €
Total	10 000 €

Intercommunalité

Vos démarches administratives en ligne

La mairie de Revel, en partenariat avec la Communauté de communes Le Grésivaudan, accompagne les personnes rencontrant des difficultés dans la réalisation de leurs démarches administratives en ligne. Assuré par des agents municipaux, ce soutien est complété par la mise en place d'ateliers informatiques animés par des

bénévoles de la commune. Ces ateliers s'adressent à tous pour apprendre à mieux maîtriser l'informatique : utilisation d'internet, connexion aux sites administratifs, gestion de photos ou de mails.

Renseignements à l'accueil de la mairie : 04 76 89 82 09

Le broyeur du Grésivaudan...

Retour sur la première période de prêts

Le broyeur s'est promené de maisons en maisons à Revel sur le mois de mars, et a eu grand succès... Avec un débit de 20 m³ de branches à l'heure vous obtenez un broyat d'environ 5 m³ afin d'être valorisé dans votre jardin : il peut être utilisé pour venir équilibrer le compost en apportant les matières végétales sèches aux déchets issus de la cuisine. Le broyat peut aussi être utilisé pour faire du paillage autour des plantations, des arbres.

Suite aux **très bons retours** des utilisateurs nous renouvelons l'opération sur les périodes du **16 au 20 août**

et du **31 octobre au 2 novembre**.
Les réservations sont ouvertes...

Le broyeur se réserve à la journée,
envoyez un e-mail à :

accueil@revel-belledonne.com

Le saviez-vous ? Les déchets verts apportés par les habitants (environ 110 kg/personne) représentent 30% de la collecte des déchets de la Communauté de Communes Le Grésivaudan. Un véritable gâchis quand on sait que ces déchets, convenablement broyés ou compostés, sont une ressource naturelle pour nos jardins. Il est calculé qu'une heure passée à valoriser les déchets du jardin permet d'économiser 10 autres, non seulement le temps (et l'argent) des voyages à la déchetterie, mais aussi celui passé à fertiliser, désherber, biner, arroser.

A l'arrivée de l'été : Rappel sur les déchets de jardins

Entretien son jardin génère des déchets. Entre la tonte de la pelouse, les tailles de haies, d'arbustes et d'arbres, ou encore les feuilles mortes, cela représente un volume non négligeable.

Pour s'en débarrasser, certaines personnes les brûlent dans leur jardin !

Cette pratique largement répandue est pourtant interdite depuis 2011.

Trop peu de personnes savent que la combustion de ces déchets est très **néfaste pour la santé** et l'environnement : elle libère dans l'air des **substances toxiques** telles que des particules fines, des oxydes d'azote, des hydrocarbures aromatiques polycycliques, du monoxyde de carbone, des composés organiques volatils ou encore des dioxines. Et cette pollution est augmentée si les déchets verts sont brûlés avec d'autres déchets comme le plastique, le bois traité, etc. (ce qui arrive malheureusement parfois).

Les particuliers et professionnels qui brûlent des déchets verts à l'air libre s'exposent à une amende de 450 €.

Mais alors, que faire de ses déchets verts ?

Brûler ses déchets verts est loin d'être la seule option qui s'offre à vous pour vous en débarrasser : il existe une **multitude d'alternatives**, beaucoup plus écologiques, et qui présentent même parfois des bénéfices pour votre jardin

Les mettre dans le compost

Vous pouvez tout à fait **composter vos déchets verts** en les mélangeant avec vos déchets de cuisine, tels que les épluchures, le marc de café, les fruits et légumes abîmés, etc. Ceux-ci vont alors se dégrader et devenir ce que l'on appelle un "compost", une matière riche en humus et un formidable engrais naturel pour votre potager, vos fleurs ou vos plantes en pot. Pour ce faire, il vous suffit de répandre le compost en fine couche, puis de l'incorporer au sol par binage.

Les utiliser en paillage

Étaler des branchages coupés en petits morceaux, de l'herbe coupée, des feuilles mortes au pied des arbustes, des massifs floraux, dans les jardinières et le potager est également une très bonne idée. Le paillis apporte des nutriments aux végétaux et protège le sol du dessèchement et du gel.

Les apporter en déchèterie

Il est également possible d'apporter vos déchets verts à la déchèterie la plus proche de chez vous, où ils seront compostés.

Il est interdit de jeter ses déchets verts dans la nature : cet acte est passible d'une amende de 450 €. Les dépôts en pleine nature asphyxient localement le sol et favorisent la propagation de plantes qui dérèglent l'écosystème forestier.

Élections législatives

Dimanches 12 et 19 Juin 2022
de 8h à 18h
en Salle du Conseil

Les personnes âgées ou à mobilité réduite peuvent s'approcher sur la place en voiture et entrer directement dans la salle du conseil. Ils seront pris en charge prioritairement par un élu responsable de les accueillir.

Espace public

Ce printemps, quatre arbres ont été plantés sur l'Espace Guimet : un tilleul, un érable, un tulipier et un hêtre.



Des distributeurs de sacs ont été installés pour que les propriétaires de chiens nettoient les déjections de leurs animaux.



Avec le mobilier public (bancs et poubelles) qui a également été ajouté, la commune souhaite faire de cet espace public un lieu agréable à vivre pour tous.

Communication

La liste Revel-Infos

Qu'est-ce que c'est ?



La liste comporte actuellement 736 abonnés.

Nous avons à Revel une liste de diffusion via les mails des personnes qui souhaitent recevoir des informations liées à notre territoire.

Comment s'inscrire ?

Pour vous inscrire, il suffit d'envoyer un mail à : sympa@listes.revel-belledonne.com avec comme sujet : "**subscribe revel-Infos**" (Ne mettez pas de texte dans le corps du mail)

Vous pouvez facilement vous désabonner de cette liste en envoyant un mail à l'adresse : sympa@listes.revel-belledonne.com avec comme sujet : "unsubscribe revel-Infos"

CHARPENTIER

TINY-HOUSE
CABANE INSOLITE · CHALET
EXTENSION OSSATURE BOIS
VÉRANDA · PERGOLA · TERRASSE

JEAN-MAXIME GONZALEZ · REVEL (38420) / JARRIER (73300)
www.nature-projetbois.com · 06 26 24 27 43

Travaux

Travaux de l'école

Grand Projet
2022



La réhabilitation énergétique de l'école maternelle a démarré pendant les vacances scolaires d'avril par le raccordement à la chaufferie bois de la mairie. A partir de la rentrée, ces travaux se poursuivront le mercredi en site inoccupé. Les travaux d'isolation thermique du bâtiment débuteront le 20 juin. Pour la sécurité et le bien-être des enfants et des enseignants, les classes de maternelle seront déplacées à l'Espace Guimet pour la dernière semaine d'école, en accord avec le directeur.

Pour rappel, le projet consiste en une rénovation énergétique complète du bâtiment :

- Isolation des murs par l'extérieur.
- Remplacement de toutes les huisseries.
- Installation de VMC double-flux dans chaque classe.
- Aménagement d'un système de free-cooling sur puit de lumière central (rafraîchissement du bâtiment par ventilation nocturne).
- Passage du chauffage tout électrique à une énergie renouvelable (raccordement à la chaufferie bois existante de la mairie).

Nous profitons de ces travaux pour aménager et optimiser les espaces communs de la maternelle :

- Aménagement de casiers pour les affaires des enfants
- Peinture et réfection des sols des espaces communs
- Optimisation de l'aménagement de la tisanerie

L'école élémentaire, enseignants et élèves, a été associée à la réalisation d'une fresque au sol permettant de masquer la tranchée de raccordement.

Aménagement de la place de la mairie

Les travaux d'aménagement de la place de la mairie sont terminés. Ils ont permis la mise aux normes d'accessibilité PMR (personnes à mobilité réduite) des toilettes

publiques (aménagement des toilettes et cheminement depuis la place de stationnement PMR), ainsi que la mise aux normes des bornes électriques de la place

mises à disposition des commerçants du marché.

Un abri à vélos a également été installé, et le terrain de pétanque a été remis en état.

Enfouissements de lignes moyenne tension

Les travaux Enedis ont pour objectif l'amélioration de la qualité de la fourniture électrique en cas d'aléas climatiques (vent, neige).

Ils consistent à poser 3600 m de câble Haute Tension HTA (20 kV) en technique souterraine afin de remplacer (et déposer) 2620 m de ligne haute tension aérienne.

1020 clients dans la zone du bourg de Revel sont concernés par cette amélioration.

Dans ce même objectif, Enedis doit poser trois télécommandes (manœuvrables à distance) permettant une réalimentation plus rapide des riverains en cas d'incident.

Les travaux de génie civil commenceront en mars pour une durée d'environ 6 mois (entreprise Bouygues). Les travaux électriques de connexion au nouveau réseau seront réalisés fin 2022 (Enedis). La dépose des supports et câbles aériens de l'ancien réseau HTA seront réalisés début 2023 (Entreprise Battaglio). Enedis investit dans cette restructuration environ 600 000 € pour notre commune.

Projet Hydroélectricité

Nous vous avons informé dans le dernier numéro d'une étude hydroélectrique sur le Doménon. Le bureau d'étude spécialisé pour étudier l'impact potentiel du projet hydroélectrique sur le captage d'eau potable au niveau des sources de la Dhuy, nous a annoncé qu'il abandonnait le projet.

En effet, les résultats ne sont pas favorables :

- Un lien fort est établi entre le Doménon et les sources de la Dhuy : les eaux du Doménon s'infiltrent dans le sol à l'aval de la cascade de l'Oursière et alimentent en bonne proportion (jusqu'à 40%) les sources de la Dhuy. L'implantation du projet de centrale hydroélectrique risquerait d'assécher les sources et le captage d'eau potable, ce qui est bien entendu inacceptable.
- L'étude a également souligné le risque de pollution du captage pendant la phase de travaux : le transfert entre le Doménon et les sources est très rapide, toute pollution du Doménon se retrouve rapidement dans le captage.

Ces raisons nous contraignent donc à abandonner le projet.

Urbanisme

Questions au 1^{er} Adjoint - Patrick Hervé

La population de Revel augmente-t-elle toujours ? Avons-nous toujours besoin de plus de constructions ?

Un des trois objectifs structurants du schéma de cohérence territoriale (SCoT) de la Région Urbaine Grenobloise est d'assurer un développement urbain équilibré, polarisé, qualitatif, économe en espace et en énergie.

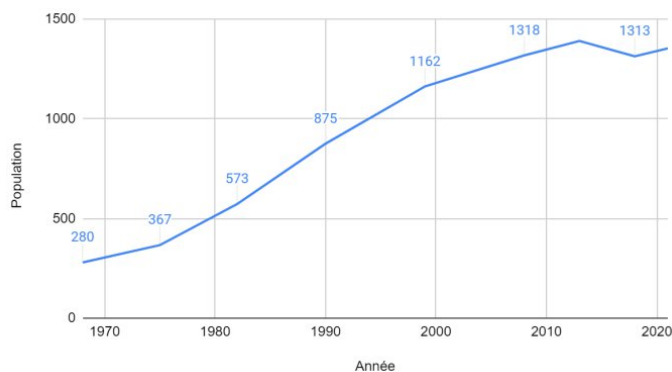
Dans ce contexte, le territoire est structuré autour d'une armature urbaine hiérarchisée qui permet d'orienter le niveau et la localisation du développement futur de l'habitat, des activités, des équipements et des commerces afin de favoriser, entre autre, un fonctionnement plus autonome des territoires et les fonctionnements de proximité.

A ce titre, Revel est identifié comme pôle local au sein de la Région Urbaine Grenobloise : cela correspond à des communes peu peuplées (villages), qui ne disposent pas toujours de la totalité des commerces et services de proximité nécessaires aux besoins élémentaires de leurs habitants.

L'objectif est d'une part de favoriser le maintien et le développement des commerces et services de proximité nécessaires à la vie quotidienne des habitants ; et d'autre part de maîtriser leur croissance démographique, tout en créant les conditions pour que celle-ci soit positive.

Rappel sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) voté en 2016 :

- Délimiter clairement l'enveloppe bâtie du Bourg incluant le hameau de la Bourgeat à l'Ouest et s'arrêtant aux Jacquets à l'est.
- Renforcer le cœur de village en densifiant l'enveloppe bâtie existante par des possibilités d'urbanisation des dents creuses et de densification des grandes parcelles tout en respectant la trame paysagère, végétale, le patrimoine bâti et en l'étoffant par des extensions à l'urbanisation autour de la mairie sur les tènements les plus plats, les mieux exposés et les mieux accessibles, avec un programme urbain qui privilégie des formes bâties denses associées à celles de la place de la mairie.
- Maintenir la structure des hameaux étagés et bien délimités en évitant le développement urbain en extension et en privilégiant l'accueil de nouvelles constructions en densification, à l'intérieur des enveloppes bâties.



Année	1968	1975	1982	1990	1999	2008	2013	2018	2021
Population	280	367	573	875	1162	1318	1390	1313	1353

- Limiter la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers :

Le PADD fixe l'objectif de réduire de 50% la superficie moyenne de terrain consommée par logement neuf par rapport aux préconisations du POS en vigueur jusqu'en mars 2017. Soit un objectif de consommation moyenne de 700 m² par futur logement neuf construit sur les parcelles non bâties. Les parcelles constructibles non bâties et les tènements bâtis de plus de 3000 m² et générant du potentiel constructible à vocation d'usages mixtes (habitat, services, commerces, équipements, activités économiques compatibles...) ne devront pas dépasser 8,5 Ha pour les 12 années à venir. Au-delà de ces espaces nécessaires pour le développement attendu au cours des 12 prochaines années, les autres espaces non bâtis sont reclassés en zone agricole ou naturelle selon leur vocation.

Comment se décide le permis de construire des maisons sur la commune ? Qui valide, qui donne son accord ?

La compétence « Urbanisme » demeure à la commune. Les demandes sont donc déposées en Mairie en édition papier, mais depuis le 1^{er} janvier celles-ci peuvent être dématérialisées.

La commission municipale d'urbanisme prend connaissance et émet un avis. Un « avis Maire » est formulé pour ce qui concerne les compétences demeurant communales (Eaux pluviales, voirie,...), puis les dossiers sont transmis au service intercommunal des Autorisations du Droit des Sols du Grésivaudan pour instruction.

Le service d'Autorisation du Droit des Sols (ADS) instruit la demande en tenant compte du PLU et de tous les documents supra communaux qui s'imposent ; mais également des avis des partenaires concernés (ENEDIS, CD38...). Pour le cas ou des





pièces manqueraient ou qu'elles soient insuffisamment renseignées, le service émet un incomplet ; en charge pour le pétitionnaire de satisfaire à cette demande...dans les délais impartis.

Enfin, le service ADS soumet un projet de décision à la Mairie sous forme d'un arrêté d'opposition ou de non opposition (accord).

La Maire signe cet arrêté qui est transmis au pétitionnaire clôturant ainsi le dossier. Le projet devient alors public et son affichage lance les délais de recours.

Les demandes de constructions peuvent-elles être refusées ?

La Mairie est avertie des ventes de terrains constructibles uniquement lors des négociations déjà engagées, à la réception des DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner ou déclaration de volonté du propriétaire de vendre) ou lors des dépôts de demande d'autorisation d'urbanisme (DP, PC, PA) et n'a donc pas connaissance en amont que les propriétaires souhaitent vendre leurs terrains.

Les constructions doivent répondre à des critères légaux, énoncés dans le PLU et dans les documents supra communaux.

Si le projet de construction répond favorablement à tous les textes réglementaires, on ne peut pas interdire, au risque d'être attaqué pour abus de pouvoir.

Dans les permis de construire consultables sur le site Revel-Belledonne, un permis pour un lotissement de 16 maisons est publié. Où seront construites ces maisons ? Cela paraît beaucoup pour notre village.

Ce projet sera construit entre la route des Faures et celle du pré cornet sur un grand espace en dent creuse composé de plusieurs parcelles identifiées au Plan Local d'Urbanisme en OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation), celle du Sauzet.

La réflexion sur ce projet a été lancée lors du dernier mandat et la version validée a fait l'objet de travail important avec le promoteur et la commission urbanisme. L'architecte conseil a été mobilisé et associé. Ses avis et préconisations ont été pris en compte dans la mesure du possible.

16 logements semblent effectivement importants mais cela répond aux orientations actuelles des différents documents relatifs à l'urbanisme concernant Revel mais aussi sur tout le territoire, notamment en termes de densification.

Nous vous rappelons que toutes les **autorisations d'urbanisme** délivrées par la mairie sont accessibles sur le site de la mairie :

[Accueil > Mairie > Urbanisme > Dossiers accordés](#)

Agriculture

Médiateur pastoral

Dans le cadre du plan Loup, la commune de Revel, en partenariat avec la commune de Chamrousse, a obtenu des subventions pour créer un poste de médiateur pastoral pour l'été 2022 (mi juin à mi septembre). La personne recrutée aura pour mission de faire de la sensibilisation au pastoralisme sur l'alpage de la Pra (qui comprend le secteur autour du lac du Crozet, la plaine de la Pra, les lacs des Doménons et le Grand Colon) ainsi que de la médiation par rapport aux éventuels conflits d'usage avec les chiens de protection. L'alpage étant,

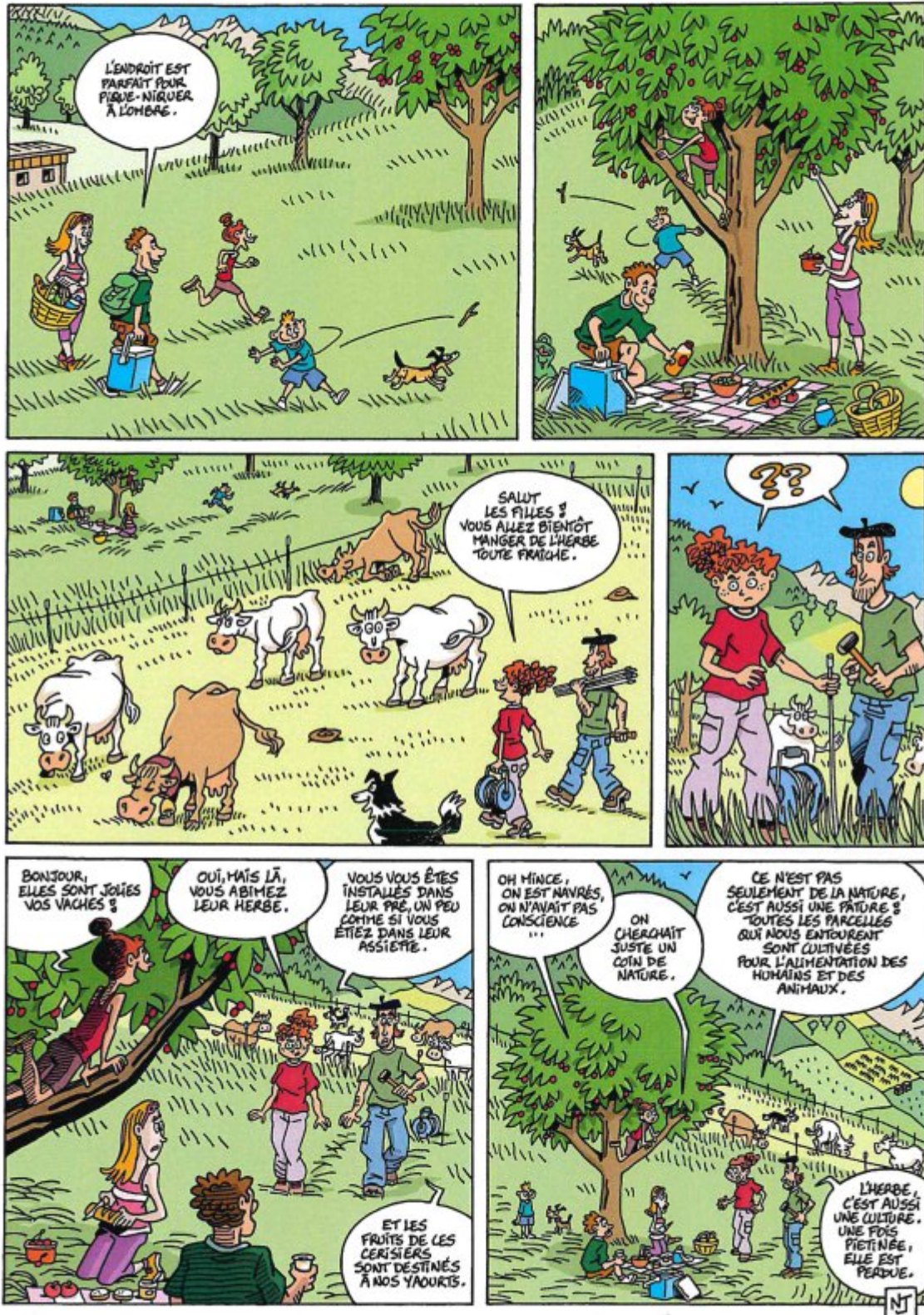


en effet, très accessible depuis le bassin Grenoblois, sa fréquentation ne fait

qu'augmenter, ce qui rend le besoin de médiation entre les usagers et le travail du berger essentiel pour un partage de l'espace apaisé. L'alpage est aussi également accessible depuis Chamrousse (via le GR738), c'est pourquoi le médiateur pastoral assurera également des missions depuis cette porte d'entrée. Un alpage est aussi présent sur la commune de Chamrousse, sans chiens de protection, et les usagers pourront être informés des différences de gestion pastorale entre les deux alpages proches.



Les pieds dans le plat !



Avec ou sans clôture, les parcelles qui nous entourent sont des espaces agricoles cultivés, respectons-les !

Culture - Patrimoine - Tourisme

Etude sur les lacs de montagne



Dans le cadre de la gestion du site Natura 2000 de Belledonne Sud, des études sur les lacs de montagne vont être menées en début d'été 2022 par l'Office Français de la Biodiversité, la Fédération de Pêche de l'Isère, les Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) de Belledonne et Grenoble et le Conservatoire des Espaces naturels de l'Isère. L'objectif est de mieux comprendre le fonctionnement des lacs de montagnes (Claret, Longet et David) et les interactions qu'il peut y avoir entre la faune piscicole présente et les amphibiens (tritons alpestres par exemple) et libellules qui ont besoin des lacs et des milieux humides annexes pour se reproduire. Les prélèvements se font avec des barques et des filets et durent seulement quelques jours. Pour les besoins de l'étude, le lac Claret ne sera pas aleviné cette année. Pour rappel, afin de préserver le pourtour du lac pour la biodiversité, il est interdit de bivouaquer autour du lac Claret (et du lac Merlat).



De nouveaux gardiens pour le refuge de La Pra

Nous avons tous les deux fait le choix de quitter notre vie d'ingénieurs pour nous reconverter dans le gardiennage de refuge et y a plusieurs années déjà ! C'est avec un immense plaisir que nous reprenons le refuge de la Pra et que nous vous accueillerons début juin dans ces magnifiques paysages.

Passionnés tous les deux par la montagne, la cuisine et le lien social nous avons trouvé notre bonheur dans cette nouvelle vie et espérons vous rencontrer nombreux cet été pour échanger et passer de beaux moments ensemble au refuge.

Ce sera l'occasion pour vous de découvrir nos "michmich", petits gâteaux à la noisette et au chocolat qui satisferont les papilles des petits comme des plus grands !

Au plaisir de vous rencontrer,

Quentin et Stéphanie



ENTREPRISE
ROVIRA
TERRASSEMENT - ENROCHEMENT
LOCATION D'ENGIN AVEC CHAUFFEUR

Tél: 06 37 43 33 20 - 38420 REVEL - ent.rovira@gmail.com

Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS)

Analyse des besoins sociaux

Un stagiaire au CCAS de Revel

Dans le cadre de la réalisation de l'analyse des besoins sociaux, les administrateurs du CCAS ont décidé de faire appel à un stagiaire pour aider à l'élaboration du projet.

Côme Aubert est étudiant en première année de licence Sciences Humaines Appliquées à l'université Grenoble Alpes (UGA).

Ce stage s'effectue en deux phases.



J'avais envie de réaliser un stage le plus tôt possible.

Sachant que les milieux administratifs m'attirent, j'ai tout de suite candidaté à l'offre du CCAS. J'habite Saint-Ismier et je trouve un sens particulier dans le fait d'aider une autre commune du Grésivaudan. J'ai déjà pu participer à la vie concrète. J'ai hâte de pouvoir me rendre utile à la commune mais aussi de découvrir tous ses chemins de randonnée.

Je suis ravi de pouvoir aider les administrateurs de Revel dans leur tâche ! Les missions sont plurielles et je suis sûr de pouvoir acquérir de nombreuses compétences à l'occasion de ce stage.

Côme

Une première phase en avril pour établir un questionnaire afin d'évaluer les besoins sociaux pour les grands axes suivants :

- Informations générales sur les habitants de la commune (état civil, situation professionnelle, mobilité, logement, ...)
- Vie sociale et environnement de vie (activités culturelles et sportives, environnement)
- Enjeux environnementaux et sociétaux
- Participations citoyennes

Le questionnaire peut être complété en version papier ou directement en ligne, n'hésitez pas à vous rapprocher des membres du CCAS pour vous accompagner dans cette démarche.

<https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdQXwHr2KnLA6Fuu1K8MIPcb5dMhRGkq3pDeuheG7SlkJQteg/viewform>



Une deuxième phase au deuxième semestre 2022

- Collecte des retours
- Faire une synthèse des résultats
- Mettre en évidence les enjeux sociétaux

Nous remercions Côme pour son investissement sur la mission confiée par le CCAS.

Les membres du CCAS sont à votre écoute, en toute confidentialité.

Pour toute aide n'hésitez pas à prendre rendez-vous auprès de la mairie sans formuler de détails, le CCAS prendra contact avec vous rapidement.

04 76 89 82 09

Marchons dans nos campagnes

Ce dispositif initié par le Comité Régional des Offices Municipaux du Sport consiste à faire marcher, à leur rythme, des personnes âgées de 60 ans et plus, au profil sédentaire, isolées et en perte d'autonomie. L'objectif est de prévenir la dépendance, favoriser l'autonomie des personnes âgées et le maintien à domicile, renforcer le lien social et rompre l'isolement.

La marche a lieu toute l'année hors vacances scolaires. Elle est encadrée par des éducateurs sportifs capables de dispenser de l'activité physique adaptée. Pour les personnes sans moyen de locomotion, le transport aller-retour à leur domicile peut être assuré.

Tous les mercredis de 16h à 17h hors vacances scolaires, sur inscription en mairie : mairie@revel-belledonne.com

Témoignage d'une participante

C'était aujourd'hui ma quatrième ballade. Et je suis ravie. Nous sommes trois pour l'instant encadrées par une professionnelle "Enseignante en activités physiques adaptées". En ce qui me concerne j'ai des douleurs des membres inférieurs et un manque de souffle. Cela m'handicape pour marcher, monter un escalier etc... J'ai appris déjà beaucoup : poser mon regard, faire des pas plus grands pour provoquer l'étirement de mes muscles (faisant de petits pas, je les contractais et les rendais douloureux). Les marches se font à notre rythme pendant une heure, aucun complexe à s'arrêter pour souffler... Notre coach sportif, comme je l'appelle, est attentive à chacune d'entre nous dont les difficultés sont différentes. Réapprendre à marcher, ce n'est pas banal mais c'est un plaisir. Merci à Mathilde.

Marie-Madeleine Aubineau

Sécurité routière

Respect et partage de la route

La mairie est régulièrement interpellée sur l'insécurité liée au partage de la route, sur la route départementale 11, ou sur les routes communales. La vitesse excessive des voitures en est la raison principale, les vélos ou les piétons se sentent en danger.

La route se partage



Les conducteurs de voitures, après avoir été eux-mêmes cyclistes, changent souvent d'attitude en tant que conducteur, lorsqu'ils doublent des vélos. Ils ralentissent, car la vitesse effraie quand on est en vélo. Sans parler des assistantes maternelles qui craignent ces voitures qui ne ralentissent pas quand elles les doublent, alors que de très jeunes enfants les accompagnent.

Rappel à la règle : qu'en dit le code de la route ?

Réduire sa vitesse en voiture est obligatoire pour doubler des vélos ou des piétons. Ne pas le faire est passible d'une amende de classe 4.

L'article R413-17 du Code de la route indique que le conducteur doit réduire sa vitesse lors du croisement ou du dépassement de piétons y compris ceux ayant quitté un véhicule ou de cyclistes isolés ou en groupe. Pour effectuer un dépassement, le conducteur ne doit pas s'approcher latéralement d'un cycliste à moins d'un mètre en agglomération et un mètre et demi hors agglomération (Article R414-4).

En ne respectant pas ces règles, le conducteur risque un retrait de 3 points sur le permis de conduire et une amende de 90 €.

Et si on levait le pied ?

Retrouvez l'interview de Camille Rochet, psychologue : « Il est essentiel de remettre un peu d'empathie dans la compréhension des usagers avec qui l'on partage la route. Faire preuve de tolérance et se souvenir que la route est un espace collectif. Quand

l'autre agace ou énerve, il peut être utile de se demander s'il le fait exprès, quels sont ses enjeux. Et puis, n'ai-je jamais commis une erreur moi-même ? En somme, faire preuve de bienveillance. »

<https://www.securite-routiere.gouv.fr/>

[chacun-son-mode-de-deplacement/dangers-de-la-route-en-voiture/mieux-conduire-en-voiture/devenir-un](https://www.securite-routiere.gouv.fr/chacun-son-mode-de-deplacement/dangers-de-la-route-en-voiture/mieux-conduire-en-voiture/devenir-un)



Doubler sur la RD11 : respecter la ligne de dissuasion

Afin de permettre aux usagers de la voie publique de circuler sans danger, la signalisation routière est inscrite au sol sur les chaussées. La ligne de dissuasion joue un rôle essentiel pour la sécurité des usagers de la route en les prévenant d'un danger probable en cas de dépassement, sans l'interdire pour autant. En abuser peut pourtant être un motif de contravention et donner lieu à des sanctions.

La ligne de dissuasion est une ligne discontinue qui s'étire sur la voie. Elle est reconnaissable par l'espace peu important qui existe entre les pointillés. Présente sur les routes sinueuses à double sens de circulation et sur l'autoroute à l'approche des sorties, la ligne de dissuasion est inscrite au sol pour rappeler les risques et empêcher les dépassements inutiles. La route départementale qui relie Domène à Revel a une ligne de dissuasion sur toute sa longueur. Elle indique qu'effectuer un dépassement est dangereux, mais elle ne

l'interdit pas comme le fait la ligne continue.

Par principe, sur une chaussée à double sens, une ligne de dissuasion ne peut être chevauchée ou franchie que pour dépasser des véhicules de faible gabarit (vélo, cyclo...) ou circulant lentement (tracteur, voiture lente ayant un problème mécanique et circulant avec les feux de détresse...). Cependant, si le véhicule roule à allure réduite mais non dangereuse pour la fluidité de la circulation, le dépassement n'est pas autorisé et il faut alors prendre son mal en patience.

Si les forces de l'ordre constatent une dérive, elles peuvent sanctionner le conducteur pour dépassement dangereux. C'est dans ce cas une contravention de 4^{ème} classe qui s'appliquera : un retrait de 3 points sur le permis de conduire une amende de 90 €.

La ligne de dissuasion permet uniquement les dépassements utiles et contrôlés.

Respecter le rétrécissement de chaussée

Ce panneau signale que le conducteur doit céder le passage aux véhicules venant en sens inverse. Si personne n'arrive en face, je peux m'engager sans m'arrêter.

Mais si une personne est en vue en face : je dois m'arrêter !



ZAN : Objectif Zéro Artificialisation Nette

Le compte à rebours est lancé

Un peu d'histoire

Depuis des années, il est constaté une poursuite de l'extension urbaine, accompagnée par une distinction plus forte qu'autrefois entre les lieux de vie et le travail, entre les lieux de chalandise et ceux de détente et de loisirs. Cette monofonctionnalité de l'urbanisme a généré des effets en cascade dont du gaspillage d'espaces, une augmentation des coûts d'infrastructure, une croissance exponentielle des déplacements motorisés individuels qui contribue à la dégradation de la qualité de l'air et à augmenter les émissions de gaz à effet de serre. Au niveau social, cela a également généré un accroissement des inégalités sociales avec des phénomènes de ségrégation et de ghettoïsation.

La loi SRU (2000) indiquait que les SCOT et les PLU remplaçaient les schémas directeurs et les POS. Ils devaient d'une

part déterminer les conditions permettant d'assurer l'équilibre entre le renouvellement urbain, un développement maîtrisé, le développement de l'espace rural et d'autre part, assurer la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des espaces naturels et des paysages, en respectant les objectifs du développement durable.

Cet élan est confirmé par la loi Grenelle II (2010) et l'obligation faite aux SCOT et PLU de fixer des objectifs de modération de la consommation d'espaces et de lutte contre l'étalement urbain.

La loi ALUR (2014) programmat la caducité des POS, supprimait les COS (coefficient d'occupation des sols).

La loi NOTRe de 2015 créait un nouveau document de planification à l'échelle régionale, le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (STRADDET) qui

va prendre toute son importance dans le dispositif mis en place par la loi climat et résilience.

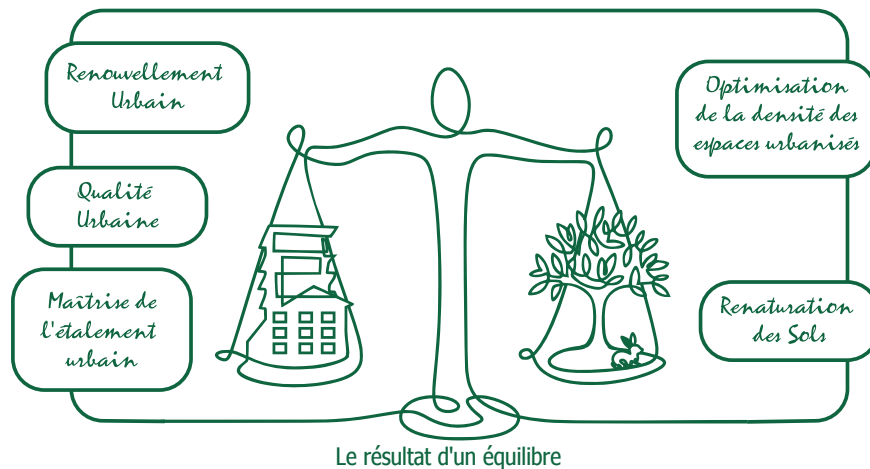
Le PLU de REVEL voté en septembre 2020 est fondé et répond légalement à tous ces textes légaux et réglementaires et supra communaux qui s'imposent aux communes.

Dès 2018 la France se dote du plan biodiversité, document de portée nationale qui évoque déjà un objectif de zéro artificialisation nette.

Enfin, la Convention citoyenne pour le climat adoptait un objectif visant à "lutter contre l'artificialisation des sols et l'étalement urbain en rendant attractifs les villes et les villages" s'accompagnant d'une diminution par deux de l'artificialisation des sols. Ce principe est repris dans cet article 191 de la loi du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets : « Afin d'atteindre l'objectif national de toute artificialisation nette des sols en 2050, le rythme de l'artificialisation des sols dans les dix années suivant la promulgation de la présente loi doit être tel que, sur cette période, la consommation totale d'espace observée à l'échelle nationale soit inférieure à la moitié de celle observée sur les dix années précédant cette date. »

Nous reviendrons rapidement vers vous sur le ZAN et ses impacts pour Revel

ABSENCE DE TOUTE ARTIFICIALISATION NETTE DES SOLS



ELECTRICITÉ GÉNÉRALE
DOMOTIQUE
AUTOMATISME
ALARMES
VIDÉOPROTECTION
VMC
ANTENNES...

Antoine Angelier
VOTRE ELECTRICIEN
07 60 19 26 59

LE MONT - 38420 REVEL
ANTOINE_ANGELIER@ORANGE.FR

Tiers-lieux

Projection de l'utilisation des bâtiments communaux

Le CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) est un organisme investi d'une mission d'intérêt public, qui a pour objectif de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement dans le territoire départemental. Les CAUE donnent des conseils personnalisés et indépendants aux particuliers, aux associations, aux professionnels (agriculteurs, artisans...) ainsi qu'aux collectivités territoriales. L'architecture, les paysages et le patrimoine sont d'intérêt public.

Les membres du conseil municipal de Revel ont participé à des ateliers organisés par le CAUE de Grenoble, autour du thème de la valorisation du patrimoine communal. En effet, la commune est propriétaire de plusieurs bâtiments et un schéma de projection de leur utilisation devient nécessaire avant d'engager des travaux.

Le premier atelier a consisté à mener collectivement une réflexion sur Revel, son environnement, son architecture, les mobilités, l'urbanisme, le social.

Un second atelier doit permettre à l'équipe municipale de travailler concrètement sur l'utilisation des différents bâtiments communaux.

Repair' Café

Qui ne s'est jamais posé la question : "Pourquoi jeter quand on peut réparer ?"

Les discussions autour du projet Tiers Lieu ont été l'occasion pour certains Revelois d'essayer de trouver des réponses à cette question. Ainsi est né le Repair' Café de Revel !

Un Repair' Café, qu'est ce que c'est ?

C'est une équipe de bénévoles qui vous propose de réparer avec vous vos objets « économiquement irréparables » : électroménager, informatique, matériel de jardinage, petit outillage électrique,... dans une ambiance d'échange et de convivialité.

Les deux premiers ateliers ont déjà permis de remettre en état une trentaine d'objets (appareil à raclette, centrale vapeur, grille-pain, vidéo projecteur,...).

Prochains rendez-vous : les samedis

11 juin et 9 juillet de 9h à 12h à la Grange Freydane

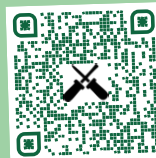
où une équipe de bénévoles vous aidera, autour d'un café, à démonter, comprendre, diagnostiquer et réparer vos objets.

Une participation libre à partir de 5€ en cas de réussite de la réparation, vous sera demandée pour pérenniser ce projet.



Si vous souhaitez venir réparer un de vos objets, merci de nous préciser les détails de la réparation via le formulaire d'inscription :

<https://framaforms.org/repair-cafe-revel-1642263973>



Si vous avez quelques compétences en bricolage ou tout simplement de la curiosité et l'envie d'apprendre, n'hésitez pas à venir rejoindre l'équipe de bénévoles !



Coworking

Annonce : Tiers Lieux L'équipe "Coworking" recherche personnes motivées...

Au vu des réponses du questionnaire Tiers Lieux vous avez été nombreux à plébisciter la mise en place d'un espace coworking à Revel, mais à ce jour trop peu de personnes se sont manifestées pour avancer dans le projet.

La petite équipe d'habitants (2 personnes) a besoin de plus de volontaires afin d'élaborer et mettre en place un espace qui pourrait être mis à disposition des habitants.

La mairie sera présente pour vous soutenir mais ce projet ne pourra voir le jour sans un nombre suffisant de personnes impliquées.

Les espaces de coworking (co-travail en français) sont des espaces de travail partagés, d'échanges et des lieux de vie à 2 pas de chez vous qui permettent :

- de partager un lieu et des équipements : bureaux équipés, imprimante, wifi, espace de rangement, coin café...
- de créer du réseau.

Ils sont une vraie richesse sociale et facilitent les échanges.

Si vous souhaitez faire partie de l'équipe merci de contacter la mairie

mairie@revel-belledonne.com

Tiers-lieux - Épicerie



Résultats : Enquête consommateurs

L'enquête concernant l'épicerie de Revel a été diffusée aux Révélois.es à travers Les Brèves de Septembre 2021, relayée également lors du Forum des Associations ainsi que par la liste de mails Revel Infos puis lors des distributions papiers.

Cette enquête vise à connaître plus précisément les habitudes ainsi que les attentes en tant que consommateur des foyers sondés, afin de pouvoir proposer une offre la plus adaptée possible dans notre épicerie.

Nous avons obtenu 228 réponses (dont 199 Révélois.es, les autres issues de communes voisines St Jean le Vieux, Le Pinet et St Martin d'Uriage).

Nous faisons l'hypothèse qu'une seule personne par foyer a répondu à l'enquête, et assimilons donc une réponse à un foyer.

Un grand merci à tous pour votre participation ainsi que vos commentaires !

Résumé

Habitudes de consommation

Les grandes surfaces constituent aujourd'hui le lieu où il est facile et rapide de faire ses courses étant donné la grande diversité de produits proposés, l'enquête révèle toutefois que les produits frais sont souvent achetés dans des magasins de proximité, marchés et magasins bio.

Si on remarque que la majorité des dépenses s'effectue en grande surface par "facilité" étant donné la variété de produits disponibles, on peut toutefois jouer la carte de la proximité du lieu puisque ce critère semble essentiel pour presque 80% des sondés.

L'impact environnemental et l'origine géographique semblent également des critères de haute importance pour les foyers sondés.

Attentes pour l'épicerie de Revel

Les produits de l'épicerie

Les fruits, légumes, épicerie, produits laitiers, pain, pâtisserie, et produits artisanaux locaux constituent les principales attentes en termes de produits disponibles à l'épicerie de Revel. Les produits non alimentaires seront moins recherchés de manière régulière.

L'enquête révèle que les produits Bio sont régulièrement consommés pour environ 60% des sondés, et que la même proportion de personnes souhaite voir du Bio au sein de l'épicerie. Notons que 50% des sondés se sentent concernés par le "zéro déchets" ce qui est corrélé avec les 40% de sondés qui souhaitent avoir accès à des produits en vrac.

Si aujourd'hui 60% des sondés consomment déjà local, il s'avère que, d'après l'enquête, 90% souhaitent voir des produits locaux à l'épicerie. Il y a donc 30% des sondés qui ne consomment actuellement pas local, mais qui souhaitent en avoir la possibilité par l'intermédiaire de notre épicerie.

Fonctionnement de l'épicerie

Si aucun horaire de matinée ne semble clairement se dégager, on constate un souhait de pouvoir se rendre à l'épicerie en soirée jusqu'à 19h30 - 20h en rentrant du travail potentiellement.

Le retrait de commande et la livraison à domicile intéressent la majorité des sondés.

Vos habitudes potentielles à l'épicerie

Le budget des foyers oscille entre 20€ et 75€ par semaine pour la grande majorité avec un budget moyen de 50€ environ.

Environ 45% des gens viendront en voiture, 30% en vélo, 25% à pied.

Les "Plus" de l'épicerie

Le service qui serait le plus apprécié est un point de retrait des colis, suivi d'animations de vente par les producteurs. Plus de 60 foyers seraient intéressés par la livraison à domicile pour les personnes à mobilité réduite ainsi que par un salon de causerie. Les services de presse et l'espace de jeux pour enfants semblent moins demandés.

Une majorité des sondés semblent ouverts au fait d'aider ponctuellement à la mise en place de l'épicerie.

Presque la moitié des foyers seraient favorables à soutenir financièrement l'épicerie.

**Un grand MERCI
à toutes et à tous
d'avoir pris le temps
de répondre
à notre questionnaire,
ce qui est essentiel
à la réalisation
de ce projet commun**



Freydières



Une après-midi de sensibilisation à la biodiversité du site s'est déroulée le 7 mai autour du lac de Freydières. Cette animation s'inscrit dans le travail entamé à Freydières depuis 2019 par la commune et un groupe d'habitants, dont l'objectif pourrait se résumer ainsi : mieux connaître les ressources naturelles du site pour mieux les protéger.

Le Conservatoire des Espaces Naturels de l'Isère était présent pour initier les visiteurs sur les différentes espèces habitant ce biotope de Freydières. Parallèlement, un grand nettoyage de la zone était organisé, avant que chacun ne se retrouve pour partager ses impressions autour d'un goûter offert par la mairie.

Camp de base

Le projet des camps de base est une démarche à l'échelle de la chaîne de Belledonne dont L'Espace Belledonne et la Communauté de Communes le Grésivaudan assure la cohérence à travers un accompagnement des territoires et une charte des camps de base qui donne un cadre à leur développement. Le site de Freydières fait partie des 14 camps de base retenus en Belledonne. L'objectif est de mieux canaliser et accueillir la forte fréquentation sur ce site. Un comité de site constitué d'acteurs locaux a été réuni à l'automne pour discuter des propositions faites par le bureau d'étude Artemia et la communauté de communes du Grésivaudan en charge de ce site. Les orientations pour la partie estivale (pas encore validées définitivement) sont les suivantes :

- Garder et mettre en avant l'aspect et le patrimoine naturel du site.
- Proposer et signaler de petits balades autour de Freydières.
- Aménager un « point information » plus clair que celui existant avec éventuellement un lieu sécurisé pour garer les vélos.
- Proposer une zone dédiée au bivouac qui pourrait être mieux cadrée.
- Repenser les fonctions des chalets communaux dans le hameau des Granges.

Un travail similaire sera réalisé pour la partie hivernale.

Étude de la biodiversité

Suite à l'étude biodiversité réalisée sur Freydières en 2021, une note de gestion a été rendue par le Conservatoire des Espaces Naturels de l'Isère (CEN). Le site abrite une grande biodiversité, notamment 5 espèces d'amphibiens et reptiles (dont la couleuvre à collier et les tritons palmé) ainsi que 10 espèces de libellules qui utilisent la mare à côté du lac pour tout ou partie de leur cycle de vie.



Au niveau du lac, de nombreuses perches soleil, espèce envahissante ont été observées.

Des financements ont été demandés cette année afin de continuer les suivis sur la perche soleil et mieux comprendre l'interaction de ces poissons avec les amphibiens et libellules (il est probable que leur présence en trop grand nombre nuise à la reproduction de ces espèces). Les analyses d'eau révèlent une eau du lac de bonne qualité. L'apparition des algues en période estivale peut s'expliquer par une augmentation globale des températures (changement climatique). Cela fait que ce plan d'eau, qui, il y a encore quelques décennies, était considéré comme un lac de montagne, se transforme aujourd'hui pour évoluer vers un plan d'eau moins contraint, vis-à-vis de certains paramètres, laissant la place à une flore et une faune différentes, plus marquées par les plaines et collines que par des descentes d'espèces montagnardes.

Une mare forestière va être réouverte et re-creusée par la LPO cet été au sud de la clairière de Ferpeyret. Cela permettra de redonner un habitat favorable pour la reproduction des amphibiens et libellules ainsi qu'un point d'eau aux autres espèces (chauve-souris et oiseaux notamment). Un petit sentier mènera à cette mare et un panneau pédagogique sera installé afin d'expliquer le fonctionnement d'une mare et son grand intérêt pour la biodiversité.

Cette année, les amphibiens ont été particulièrement nombreux à venir se reproduire sur le lac de Freydières, d'où la communication qui a été faite pour faire attention à ne pas les écraser quand ils traversent la route. Les jours de beaux temps fin mars, on pouvait en voir des dizaines au bord du lac. Cela est encourageant pour poursuivre nos efforts pour les protéger !



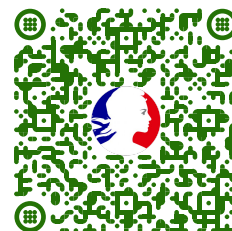
Retrouvez l'étude de la biodiversité du site de Freydières sur internet :

<http://www.revel-belledonne.com/freydieres>

Conseils Municipaux

Le détail des délibérations prises par le conseil municipal sont consultables sous format papier à l'accueil de la mairie ou sur le site de la mairie :

<http://www.revel-belledonne.com/étiquettes/compte-rendu-conseil-municipal-0>



PEYRAUD CONSTRUCTION
 ENTREPRISE GENERALE DE BATIMENT
 CONSTRUCTION - RENOVATION
 390 ROUTE DES GEYMONDS - 38420 REVEL
 04 76 89 81 07 / 06 038 23 038
peyraudconstruction@free.fr



Vie scolaire et périscolaire

Ecole : ouverture de classe en maternelle pour la rentrée 2022

L'ouverture d'une nouvelle classe de maternelle a été confirmée par l'Inspection d'Académie pour la rentrée de septembre 2022.

A ce jour, 57 enfants sont inscrits en maternelle pour la rentrée, répartis en trois classes de 19 élèves. Les bâtiments de l'école permettent d'accueillir cette troisième classe.

Le nombre de quatre classes en école élémentaire reste inchangé.

Animation

Centre de loisirs du Balcon de Belledonne 3-13 ans

Ouvertures été

Le centre de loisirs vous accueillera sur le site de Revel.

Le centre sera ouvert :

- du vendredi 8 au vendredi 29 juillet
- du lundi 22 au mercredi 31 août 2022.

Inscriptions

Pour la période des vacances d'été (juillet et août) : du lundi 23 mai au vendredi 27 mai avec une réponse de l'assistante au plus tard le vendredi 17 juin pour le mois de juillet et le mercredi 13 juillet pour le mois d'août.

Annulation/modification au plus tard le vendredi 17 juin pour le mois de juillet et le mercredi 13 juillet pour le mois d'août.

La fiche d'inscription pour les vacances (juillet et août) sera disponible à partir de cette date, dans la journée, sur notre site internet.

Pour rappel : Les dossiers annuels doivent être intégralement refaits en vue d'une inscription pour les vacances en 2022 (valables en année civile).

N'hésitez pas à transmettre dès maintenant vos dossiers afin de gagner du temps le jour des inscriptions.

Rendez-vous sur notre site internet pour retrouver toutes les modalités !

<https://www.le-gresivaudan.fr/251-accueil-de-loisirs-du-balcon-de-belledonne-a-la-combe-de-lancey.htm>

Recrutement

Le centre de loisirs recherche des animateurs pour chaque période de vacances scolaires.

Profil : BAFA ou diplôme équivalent, stagiaires BAFA (à partir de 17 ans), des jeunes non diplômés.

Salaire : SMIC horaire

Si vous êtes motivés, dynamiques, sérieux... envoyez votre CV et lettre de motivation à eruel@le-gresivaudan.fr

Plus d'informations au 06 87 71 53 04

Renseignements et inscriptions

contact Lucie de Oliveira
ldoliveira@le-gresivaudan.fr
04 76 97 92 81 ou 06 02 44 85 14

Renseignements organisation

contact Emilie Ruel :
eruel@le-gresivaudan.fr ou 06 87 71 53 04



Photo : Senjuti Kundu



Club Senior Le Perlet

Que d'activités en ce début d'année...



Les petites randonnées du mercredi matin ont toujours autant de succès et ne se limitent pas aux seuls chemins de Saint Jean le Vieux ! En effet, les balades s'étendent à Revel et Saint Martin d'Uriage !

Avec l'arrivée des beaux jours, les mercredis après-midi sont désormais consacrés à la pétanque ... après avoir réuni nos adhérents joueurs de cartes dans la salle prêtée par la Mairie de Revel.

Un grand merci à Nicolle et à la commission Raquettes pour l'organisation de la sortie nocturne à Chamrousse ainsi que de deux séjours :

- 2 jours dans le Vercors – hébergement au centre ZeCamp de Corrençon
- 4 jours à Bessans – hébergement au centre la Bessanaise

La commission Culture a aussi été très efficace pour le plus grand plaisir des membres du Perlet :

- 13 Janvier - Street Art dans les rues de Grenoble
- 4 Février - Histoires de Savoir(s) au Musée de l'Ancien Évêché
- 15 Mars - La rotonde ferroviaire de Chambéry
- 7 Avril - Repas au restaurant d'application du Clos d'Or

La commission Rando peaufine le programme des mois à venir pour les sorties du vendredi ; la semaine des randonneurs est d'ores et déjà réservée du 10 au 16 Septembre auprès du centre la Bérouze à Samoëns.

En prévision : journée à Vienne (Isère), concours de pétanque, fête de l'été... et bien d'autres...

Vous souhaitez rejoindre l'association ? contactez-nous par mail à leperlet38@leperlet.fr

Association Le Paradoxe des Simples



Le Paradoxe des Simples

Bonjour à toutes et à tous !

Depuis septembre, nous avons eu le plaisir de proposer un atelier par mois... Cosmétique, Diététique, Fleurs de Bach, Fabrication d'encens, Astrologie, Fabrication de savons, Massages assis, Guidance, Cuisine Sauvage etc. Toujours à tarif libre pour les adhérents annuels et raisonnables pour les adhérents à la journée ;)o

Bref, une année variée, haute en couleurs, avec de supers intervenants motivés et passionnants et ce n'est pas encore fini !

Au programme, jusqu'au mois de juin :

- l'atelier lacto-fermentation : 7 mai
- l'atelier botanique et phytothérapie : 21 mai
- l'escape game botanique : 28 mai
- les "Rendez-vous aux jardins" spécial climat (événement national) : 3-4-5 juin
- la journée portes-ouvertes : 18 juin
- l'atelier Astro-présence de l'été : 25 juin

Attention ! Les annonces d'ateliers et les possibilités d'inscription ne sont plus diffusées sur Revel-info.



Vous souhaitez être tenus informés des activités de l'association ? **Demandez votre inscription sur la liste de diffusion en nous envoyant un mail à :** contact@le-paradoxe-des-simples.fr

Nous envoyons environ un mail par semaine avec le thème du mois (les épices et aromates, ou les allergies saisonnières, par exemple), les infos d'ateliers, les plantes du moment, les astuces de cuisine sauvage et d'alimentation de saison : un partage de connaissances personnalisé et local !

L'AG a eu lieu le 23 avril avec le concours de photos de salades de pissenlits : ce fut un festival de couleurs et de créativité culinaire ! Vous pouvez également retrouver nos activités sur Facebook et sur le site Internet de l'association, ainsi que les **horaires de l'herboristerie : lundi-mardi-mercredi-vendredi de 16h à 19h. Le samedi c'est : atelier, marché ou boutique...**

Rejoignez-nous vite pour de nouvelles aventures !!!

L'équipe du Paradoxe des Simples.

Renseignements, adhésions, inscriptions :

<https://le-paradoxe-des-simples.fr>

A. Legrand : 06 78 73 95 39

contact@le-paradoxe-des-simples.fr

à l'Herboristerie :

63, montée des Allières – 38420 Revel



AFR



Théâtre

Le 27 mars, la pièce sur le thème du climat « Je suis sûr que les dinosaures pensaient aussi qu'ils avaient le temps » écrite par les lycéens, et déjà présentée quelques semaines avant dans la salle de l'Oursière, a été programmée à la Gélinothe de Freydières. Le public a répondu présent et ce fut une belle soirée. Merci à Fredi Meignan pour son accueil et pour avoir rendu cela possible



Le 2 avril l'atelier théâtre Adultes et Adolescents a joué la pièce de Jean Anouilh « la culotte ». Une centaine de personnes étaient présentes pour écouter cette comédie grinçante et enlevée, sur fond d'un féminisme exacerbé où les hommes et les femmes en prennent pour leur grade. Ils nous ont offert ce soir-là une vision cauchemardesque d'une société qui dérape.



Atelier modelage terre adultes

Notre groupe modelage terre a participé de façon active au marché des créateurs en tenant la buvette. Nous avons proposé à manger aux exposants et aux visiteurs. Les bénéfices nous permettront d'améliorer l'activité en achetant du matériel et des matériaux. L'année précédente nous avons ainsi réussi à investir dans un four à raku.

Événement à venir

Après deux années d'absence, nous avons décidé de relancer l'organisation de **Revel en Fête, la fête de l'été de l'AFR, le 18 juin** prochain

La formule qui a fait ses preuves jusqu'alors sera reprise à savoir :

De 14h à 16/17h : Démonstration de certaines des activités annuelles : cirque, danse classique, éveil musical, guitare, hip hop, expo de poterie

De 16/17h jusqu'à tard dans la soirée : Scène ouverte sonorisée par un prestataire professionnel avec du matériel professionnel ... agrémentée d'une buvette et d'une zone de restauration

Pour cette scène ouverte, nous avons besoin de musiciens, chanteurs, en solo, duo, groupe, quel que soit le style musical et le niveau de pratique, la seule contrainte est d'être autonome. Le temps imparti à chacun se situera autour de 15/20 minutes

Nous avons déjà reçu quelques candidatures, mais nous en attendons encore ... la vôtre peut-être ?

Merci de contacter l'AFR pour vous inscrire, si possible avant le 28 mai prochain, en apportant le maximum de précisions notamment sur votre formation (nombre de musiciens), le ou les instruments utilisés, le

style musical, la durée de votre passage, un nom de groupe ... Nous comptons sur vous et vos talents !!!

PS : Sachez que si vous n'avez pas de lieu adapté pour répéter en vue de la participation à la scène ouverte, vous pouvez utiliser la salle de musique de la Cure que nous avons équipée (batterie, amplis basse et guitare, piano, micros chant et table de mixage à demeure). Réservation et tarif en contactant l'AFR.

Contact AFR : afrevelloisirs@gmail.com



L'atelier est ouvert à tout revéolois

N'hésitez pas à venir tester votre créativité lors d'un stage. Ils ont lieu une fois par mois le dimanche matin de 9h à 13h. Prochaine séance le 15 mai.

Contact : afrevelloisirs@gmail.com



réalisations.

Toujours très actif, le groupe se perfectionne sur la technique du raku, avec de très belles

Mais nous essayons également d'autres techniques comme celle de l'émaillage grés.



Un toit au balcon

Nous accueillons depuis janvier 2022 deux nouveaux jeunes migrants à la cure de Revel : **Souleymane**, Guinéen issu d'une tribu persécutée dans son pays, et **Mohamed**, étudiant en possession d'un Master de physique obtenu en France, originaire de Djibouti et compromis dans l'opposition politique de son pays.

C'est l'occasion de donner des nouvelles de ceux qui ont transité par ce lieu d'accueil et volent désormais de leurs propres ailes.

Abou, Lamine et Mat, jeunes Guinéens hébergés pendant trois ans à Revel, ont finalement obtenu un statut provisoire de réfugiés pour une durée de 5 à 10 ans, qui leur donne enfin le droit de travailler. Le premier a terminé sa formation de peintre en bâtiment, le deuxième est devenu soudeur. Tous les deux sont complètement autonomes et vivent à Grenoble. Quant à Mat, après avoir intégré le lycée Mounier

depuis 3 ans, il passera son bac au mois de juin et espère entamer des études d'infirmier à la rentrée. Afin qu'il puisse se concentrer sur les révisions du bac, et arrêter pour quelques semaines le job chez MacDo qui lui permet de vivre, le collectif Un toit au balcon le soutient provisoirement financièrement.

Certains Revelois se souviennent peut-être de **Bruna et Varinia**, arrivées en CM1 à l'école de Revel sans parler un mot de français. Toutes les deux sont en 3^{ème} et passeront le Brevet des Collèges en juin. Varinia va pouvoir poursuivre sa scolarité en seconde générale, tandis que Bruna se dirige vers un CAP petite enfance. Leur papa est toujours dans l'attente de la régularisation de sa situation.

Francisco, Ana et leurs quatre filles sont également en attente de régularisation depuis 5 ans. L'attente est longue mais la

joie de vivre dans un pays où ils ne craignent pas quotidiennement pour leur sécurité l'emporte sur le fatalisme.

Tous ceux dont la situation ne leur permet pas encore de travailler sont impliqués dans des associations en tant que bénévoles. Il est important pour eux de pouvoir "rendre" l'aide qu'ils reçoivent eux-mêmes.

Le collectif Un toit au Balcon continue d'aider ponctuellement les familles passées par Revel : frais de traduction de documents officiels, frais de scolarité, etc. Il prend également en charge les factures d'eau et d'électricité de la cure.

Si vous souhaitez nous soutenir, soit en donnant un peu de temps, soit en participant financièrement à nos dépenses, vous pouvez contacter :

Jacques Goze : 06 81 80 47 22
ou Isabelle Poulain : 06 34 25 67 89

Section Karaté

Le karaté est un art martial de self-défense qui utilise principalement les armes naturelles du corps humain. Plus qu'une technique de combat, le karaté est une discipline qui développe le mental, le contrôle de soi, le respect et la tolérance en plus d'un très bon moyen de faire de l'exercice physique.

Quelques jeunes dans le groupe adultes ont participé cette année aux compétitions KATA, le 7 novembre 2021 à St André le Gaz pour le Championnat départemental, le 16 janvier 2022 au Cheylas pour le Championnat de la Zone interdépartementale du Dauphiné Savoie, et le 12 mars à Bourg de Péage pour le Championnat de la Ligue régionale Auvergne Rhône Alpes.

Félicitations à Florine MASTROPIETRO qui a été qualifiée dans la catégorie cadette féminine pour le championnat de France à LILLE le 3 avril 2022.

Par ailleurs plusieurs stages sont proposés tout au long de l'année dans la région et tous les adhérents licenciés peuvent y participer et rencontrer ainsi des experts et champions de haut niveau.

Par exemple un stage a eu lieu le 17 mars st Vincent-de-Mercuze avec Mauricette ROIG experte fédérale 7ème Dan et le 27 mars au Cheylas avec Jonathan Maruani médaillé de bronze en kata par équipe aux championnats du monde 2012 et champion de France en 2019 (photo).

Un grand merci à Jean-Marc, Patrick, Gauthier, Isabelle d'encadrer et de motiver nos jeunes.



Nouvelle saison pour le ROC VTT !

Vous souhaitez que votre enfant se perfectionne à la pratique du VTT et découvre les chemins de nos alentours ? Alors le Roc VTT va répondre à votre demande !

Depuis plusieurs années, les cours, encadrés par un moniteur d'État, sont

programmés le samedi (matin pour les plus jeunes et après-midi pour les ados).

Nous vous informons que dès la rentrée de septembre nous proposerons des séances supplémentaires sur le Mercredi (matin et/ou après midi en fonction de la demande).

Vous souhaitez inscrire votre enfant à la rentrée de septembre ?

n'hésitez pas à demander plus d'information sur notre adresse :

rocvtt@orange.fr

Sportivement Vôtre

Le ROC VTT



Marché des créateurs et des producteurs locaux

Malgré les incertitudes sanitaires, nous l'avions préparée et tellement souhaitée ! Elle a bien eu lieu, cette 5^{ème} édition du **Marché des Créateurs et Producteurs Locaux** ! Avec le doute et l'espoir, jusqu'au dernier moment, avec les mesures sanitaires aussi, et en plein air cette fois-ci, covid oblige, sous la neige et le vent pour la première fois !

Lever avant l'aube, montage des chapiteaux au dernier moment, une belle solidarité, et nous étions prêts à l'heure dite pour accueillir les premiers visiteurs.

Une ambiance de Noël avec les petites guirlandes des stands sous la danse des flocons. Un peu frileux sous nos toiles mais réchauffés par vos visites, vos sourires, nos échanges, même si la neige a pu décourager les plus éloignés.

Un grand merci à la mairie et en particulier à Sandrine et Caroline qui nous ont soutenues dans le maintien de ce marché, aux services techniques pour le transport du matériel, à L'AFR pour le prêt de chapiteaux, ainsi qu'à tous les exposants qui ont bravé le mauvais temps pour être présents sur la place de la mairie ce jour-là.



Et dès à présent, pensez à noter dans vos agendas le prochain rendez-vous de la sixième édition : **27 novembre 2022** !

En attendant, prenez soin de vous et belles saisons de printemps/été.

Et si vous désirez nous rejoindre pour l'organisation de ce marché, n'hésitez pas à prendre contact avec nous (cazeauxlaure@yahoo.fr), vous serez les bienvenus !

Evelyne, Laure, Geneviève

Covoiturage

Retrouvez la "communauté Revel" sur l'application **Mov'ici** de la région Rhône Alpes.

Partagez ainsi vos trajets réguliers, ou trouvez les trajets ponctuels que vous recherchez.

<https://movici.auvergnerhonealpes.fr/covoiturage-communaute/1000055/REVEL>



ZANONE

Chauffage Gaz, Bois, Fioul, Solaire,
Pompe à chaleur et Climatisation

Plomberie

Charrières Neuves 38420 Revel

Tel 04-76-89-86-27



Habiter à Revel

Nous publions un article reçu pour le Revel dialogue. Nous réservons en fin d'article quelques remarques de la rédaction.

Je m'appelle DAVID PATRICK ,

J'habite à REVEL, sur le massif de Belledonne, dans la région grenobloise. C'est un charmant petit village de 1300 habitants. Je suis natif du village et aujourd'hui, je suis mécontent et attristé de voir disparaître le bien vivre de notre campagne.

Je ne sais pas si ces quelques lignes seront lues ?

Construction.

Autrefois nous construisions des maisons sur des surfaces raisonnables.

Aujourd'hui, à l'heure où l'on nous parle de :

- Réchauffement climatique.
- D'environnement .
- Pollution
- D'inondations,

On construit un maximum de maisons sur de plus petits terrains.

Pollution et environnement.

Avec les nombreuses constructions prévues par notre municipalité, ce sera plus de 100 véhicules supplémentaires par jour sur nos routes de montagne, Sans compter les camions qui vont livrer les chantiers de ces constructions.

Et en ce qui concerne l'eau potable, aurons-nous assez d'eau pour alimenter ces nouvelles maisons ? Alors que l'on nous dit d'économiser celle-ci.

Et où va aller l'eau de toutes ces toitures et surfaces bétonnées ? Dans nos ruisseaux qui ont déjà débordé il y a quelques années.

Puis allons-nous voir se construire des maisons à toit plat ? Véritable verrue dans le paysage de nos campagnes, et de moyenne montagne.

Alors que l'on parle de conserver et de préserver le patrimoine. Je pense qu'il faut respecter notre beau village, et non pas le bétonner, le dénaturer, et de l'urbaniser.

Il faudrait au contraire garder de la verdure et replanter des arbres sur l'espace public du village. Chose oubliée dans notre village depuis fort longtemps.

Et puis je constate que depuis que la région grenobloise est écologiste, je n'ai jamais autant vu de béton.

Population nouvelle.

Qui sera cette nouvelle population qui veut vivre à la campagne ?

Sait-elle, que nous avons : nos coqs, nos vaches, nos cloches.....

On m'a dit, « densification du village. »

Je vois surtout ce qu'en ville, la densification a produit.

Plus de population dit aussi :

- Plus d'insécurité.
- Plus de trafic de drogue et de délinquance.
- Plus de véhicules détruits ou brûlés.

Et bien non merci, pas de densification sur Revel.

Montagne.

Et puis quel sera le sort de nos montagnes?

Encore plus de randonneurs, donc plus de voitures, plus de pollution, plus de déchets.

Nous voyons déjà des VTT électriques en haute montagne .

Est-ce normal ?

Qu'en sera-t-il de la tranquillité de la faune quand il y en aura des centaines de Vététistes sur nos sentiers jusqu'à lors tranquilles.

C'est cela, Mesdames, Messieurs les élus Communaux, Départementaux et Nationaux, que vous voulez faire de notre village et de notre montagne ?

Merci pour nous, nos enfants et notre nature, de limiter tous ces abus, imaginés par quelques bureaucrates, loin de la vie réelle campagnarde et montagnarde.

Voici quelques informations qui concernent l'urbanisme, l'eau, les risques naturels, et enfin le développement de Revel.

Comme il est rappelé dans l'article urbanisme de ce numéro, la loi française a évolué en orientant la concentration des constructions sur une zone limitée.

Par rapport au Plan d'Occupation des sols qui existait avant, les surfaces constructibles ont été réduites dans notre PLU. En effet, dans le Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la commune, il est précisé en introduction : évolution modérée des constructions, et centrée sur le Bourg et la Bourgeat. Pour Revel, le but est de préserver les zones agricoles, d'éviter le mitage des espaces et de limiter le coût de l'étalement.

Quant à la vérification de l'accès à l'eau potable, des études sont réalisées préalablement, garantissant la viabilité des constructions et l'évacuation des eaux pluviales selon un zonage défini par la Communauté de Communes du Grésivaudan.

Concernant le risque d'inondation, la commune est couverte par un plan de Prévention des Risques Naturels qui détermine les zones où les constructions sont autorisées. Les pouvoirs publics,

nationaux et locaux ont conscience des risques et agissent de manière rationnelle et réfléchie en accord avec le Schéma de Cohérence Territoriale (consultable sur internet et en mairie). De nombreuses constructions sont refusées ou doivent être modifiées pour respecter ces différents règlements, qui protègent notre territoire.

La mairie est informée des ventes de terrains constructibles lorsque celles-ci sont engagées. En effet, les propriétaires de terrains constructibles espèrent bien pouvoir tirer bénéfice de ces ventes. C'est parce qu'il y a des ventes qu'il y a des constructions. La mairie ne peut pas interdire cela. Elle vérifie en revanche les conditions légales de vente, et le respect de la loi des constructions.

Enfin, accueillir de nouvelles constructions marque aussi le dynamisme de notre village et de notre région. Les demandes de logements sont fortes sur la région grenobloise et le Grésivaudan. Les familles doivent se loger. Pour que le village vive, il faut des enfants à l'école, et des logements pour les accueillir.



Un tour à vélo en Europe du Nord

Hello,

Nous sommes Amandine et Julie, deux étudiantes de l'Ense3, l'école de l'énergie, de l'eau et de l'environnement de Grenoble INP. Le 12 mars dernier nous nous sommes lancées dans un tour d'Europe du Nord à vélo (approximativement 6000 km autour de la mer baltique) ! Notre projet consiste à aller à la rencontre d'innovateurs de low-tech et de modes de vie éco-responsables et tout ça en pédalant ! En effet, nous avons choisi de voyager à vélo afin de nous immerger au mieux dans les pays traversés, en rencontrant les locaux ! De plus, le défi sportif que nous nous sommes donné donne une saveur encore plus particulière au projet !

Toutes deux sensibilisées aux changements climatiques et à ses enjeux, nous avons découvert le monde des low-techs qui offre une philosophie très intéressante pour réduire notre impact sur l'environnement et nous avons décidé de nous engager auprès des associations Ingénieurs sans frontières et Low-tech Lab afin de promouvoir leur utilisation.

Lorsque l'on parle de low-tech, on désigne une démarche globale qui consiste à questionner nos besoins et le progrès technique et de ce fait, cherche à prendre en compte les contraintes écologiques et les enjeux sociaux de notre époque. Plus concrètement, les low-tech regroupent des objets, des systèmes, des techniques, des services, des savoir-faire, des pratiques, des modes de vie, et même des courants de pensée, qui intègrent la technologie selon trois grands principes, elle se doit d'être utile, accessible et durable. L'idée est donc de satisfaire les besoins essentiels (accès à l'énergie, à l'eau, se déplacer, se loger...) de manière accessible en termes de coût et de connaissances techniques et de façon durable en utilisant des matériaux de récupération, en travaillant sur la robustesse et la réparabilité des objets. Le but est de se réapproprier nos objets du quotidien et de



leur donner plus de valeur. Fabriquer un four solaire, savoir récupérer l'eau de pluie et la traiter par phytoépuration après utilisation, concevoir un système de chauffage solaire, savoir conserver les aliments en optimisant leurs pouvoir nutritifs, cultiver avec très peu d'eau... L'univers des low-tech est vaste et nous voulions le découvrir plus concrètement. C'est pourquoi, nous avons décidé d'aller à la rencontre d'acteurs low-tech pour documenter et diffuser ces systèmes ayant un potentiel écologique, économique et un intérêt social important.

Sur notre route, nous avons déjà rencontré de superbes initiatives low-tech :

Un écocentre qui se situe sur un ancien charbonnage de Liège et qui propose un panel de solutions alternatives sur la question de l'habitat, de l'énergie, de l'alimentation et de la biodiversité;

Un projet d'aquaponie qui consiste à mettre en place facilement un écosystème intégré associant élevage de poissons et culture de fruits, légumes ou plantes aromatiques;

Une ferme urbaine qui fait pousser des micro pousses en culture verticale;

Des mouches soldats noires, qui permettent de valoriser les déchets organiques;

Des technologies low-tech concernant l'eau, l'énergie et

l'assainissement.

Le partage de connaissances est le maître mot de notre projet, et nous voulons être le relais de ces solutions low-tech à plus grande échelle.

Ainsi, nous partageons au maximum ce que nous avons découvert sur notre route pour sensibiliser à l'esprit low-tech. En parallèle de cela, nous alimentons la base de données de l'association du Low-tech Lab qui permet de capitaliser les découvertes dans le domaine des low-tech autour du monde. Enfin, à travers notre projet, nous voulons montrer qu'il est possible de voyager différemment en utilisant un mode de transport low-tech, le vélo ! Alors convaincus par la démarche low-tech ?

Un grand merci au village de Revel pour son soutien !

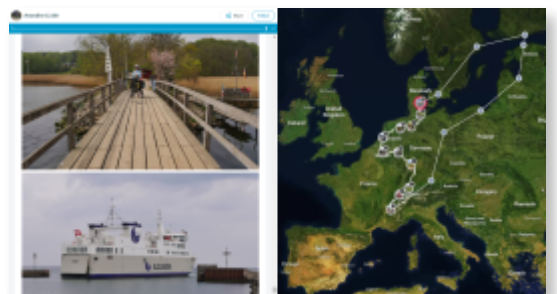
Pour nous suivre :

Une page Instagram :

<https://instagram.com/velowtechtrip>

Un blog Polarstep alimenté chaque jour :

<https://www.polarsteps.com/AmandineAncey/4542801-le-velow-tech-trip>





- **Inscriptions Centre de loisirs du Balcon de Belledonne**
Du lundi 23 mai au vendredi 27 mai
- **Repair'Café**
Prochains rendez-vous :
les samedis 11 juin et 9 juillet de 9h à 12h à la Grange Freydane
- **Dates des élections législatives**
Les dimanches 12 et 19 Juin 2022 de 8h à 18h en Salle du Conseil.
- **Revel en Fête**
La fête de l'été de l'AFR, le 18 juin 2022
- **Cinétoile**
le 29 juin 2022 à 22h espace Guimet. Film projeté :
Adieu les cons
- **Belledonne en Cirque**
Freydières les 2 et 3 juillet
- **Fête des Castors**
Freydières les 20 et 21 août 2022
- **Mega Fête du C9 - Festival du film**
Espace Guimet le 17 septembre 2022
- **Marché des créateurs et producteurs locaux**
Le 27 novembre 2022

Infos utiles

Secrétariat

Tél. : 04 76 89 82 09
Email : mairie@revel-belledonne.com

Ouverture au public

Lundi : 13h30 - 17h00
Mardi : 14h00 - 19h00
Mercredi : 08h30 - 11h30
Vendredi : 14h00 - 18h00

Services Techniques

Tél. : 04 76 00 90 67
services-techniques@revel-belledonne.com

N° d'astreinte Mairie

Pour les urgences sur le territoire communal, en-dehors des heures d'ouverture de la Mairie et le week-end : 06 85 91 43 00

Cantine et Garderie

Tél. : 04 76 89 82 78
Email cantine : mairie@revel-belledonne.com
Email garderie : garderie@revel-belledonne.com

Bibliothèque Municipale

Tél. : 04 76 89 86 45
Lundi : 16h-18h (sauf vacances scolaires)
Mercredi : 17h-19h (sauf vacances scolaires)
Samedi : 10h-12h

Enedis

Tél. : 09 72 67 50 38

Service des eaux

<https://eaux.le-gresivaudan.fr/wp/home.action>

Site Web

Retrouvez toutes les informations de contacts sur
<http://revel-belledonne.com/mairie>

